

Séance du 7 juillet 2026
DL-2026-112

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 JUIN 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37

Abstention :0

Pour :37

Contre :0

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 juin 2026.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

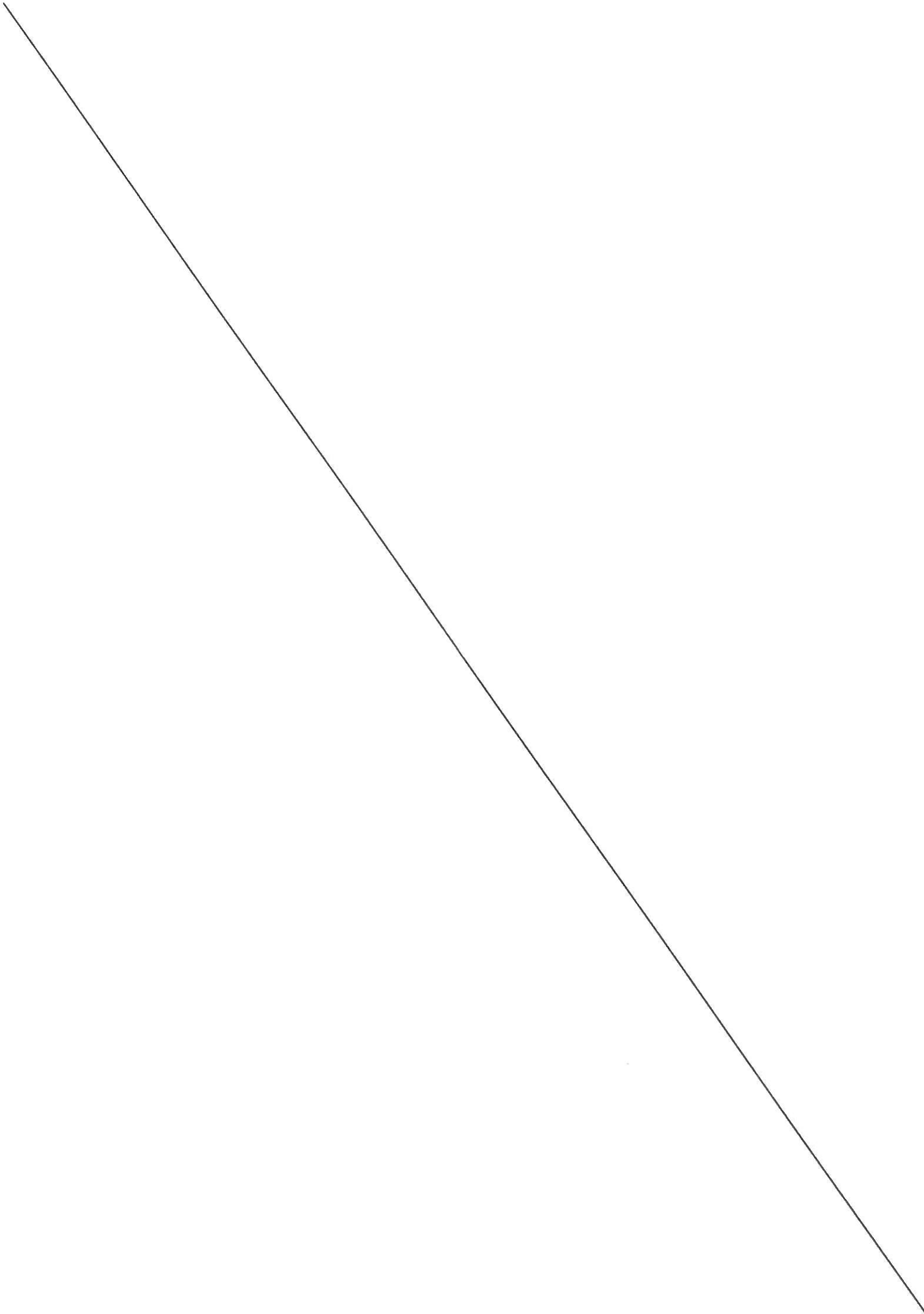
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 7 juillet 2026 DL-2026-113

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était supplée : NEANT

Avaient donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

PRESENTATION DU RAPPORT ACTIVITES 2025

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article 5211-39 qui prévoit la présentation et l'adoption du rapport d'activité annuel

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 23 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 29 juin 2026,

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire a pris connaissance du rapport annuel d'activité 2025 présenté en séance et joint en annexe,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :38

Abstention :0

Pour :38

Contre :0

→ **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2025 de la Communauté de Communes de l'Ernée qui sera transmis aux communes membres pour communication aux élus du territoire.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

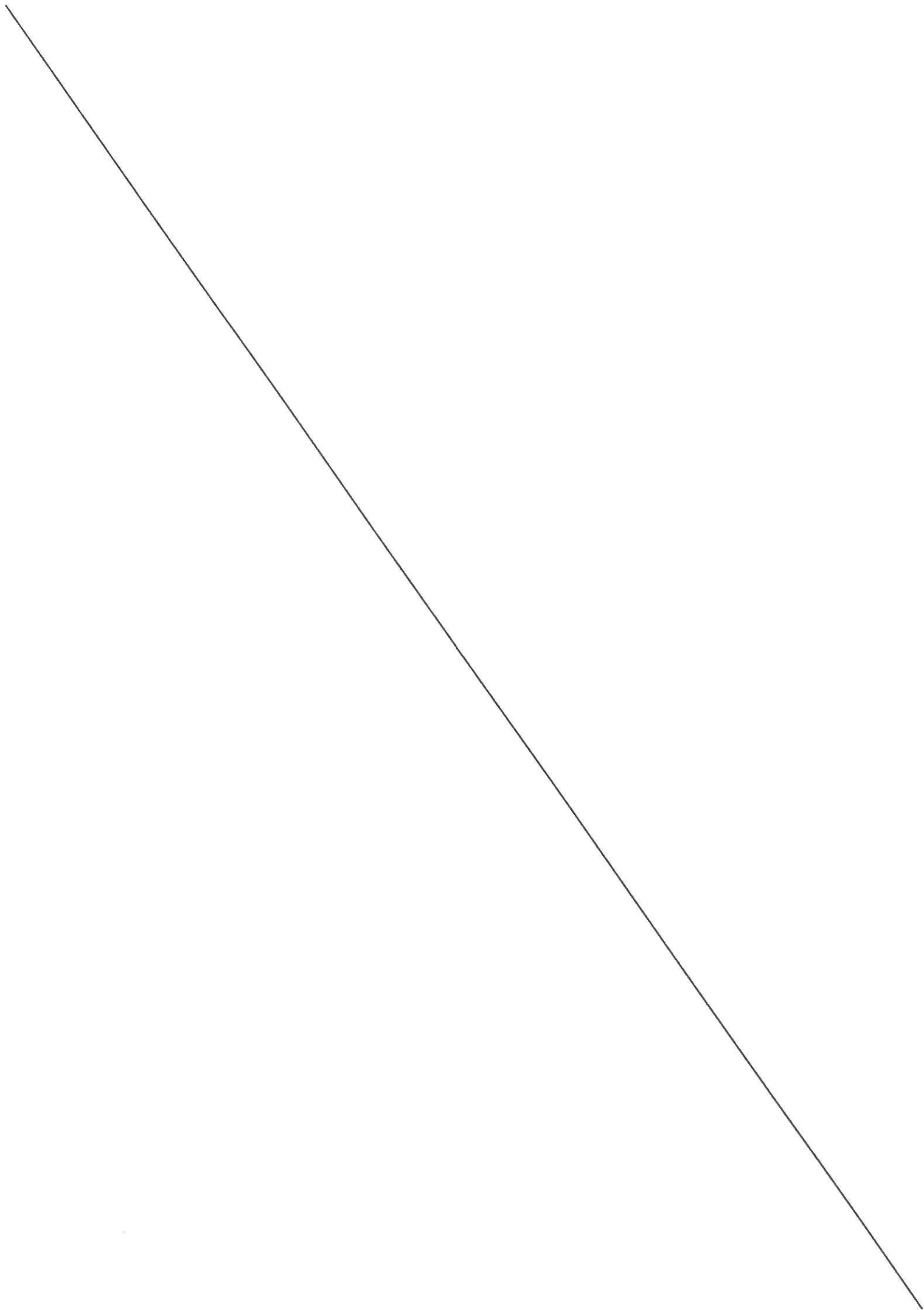
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET

Le Président,
Gilles LIGOT





Séance du 7 juillet 2026 DL-2026-114

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : VALIDATION COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1 et L. 332-23.1,

VU la délibération DL-2026-058 du 12 mai 2026 portant création de 7 commissions Communautaires thématiques et en précisant les règles de composition,

CONSIDERANT les désignations faites par les Conseils Municipaux des communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 23 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 29 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :38

Abstention :0

Pour :38

Contre :0

→ PREND ACTE de la composition suivante des 7 commissions communautaires :

COMMISSION 1 _ Economie-Emploi-Tourisme

COMMUNE	Nbre élus	PRENOM	NOM
ANDOUILLE	2	Claudine	BRIDIER
		Kavita	COURAPIED-FRETIGNE
CHAILLAND	1	Christophe	AUDIC
ERNEE	3	Matthieu	GAUTIER
		Virginie	LE BOURDAIS
		Philippe	PICARD
JUVIGNE	2	Brigitte	GILLES
		Laëtitia	LEFEUVRE
LA BACONNIERE	2	Jean-Claude	QUETTIER
		Philippe	GIRAULT
LA BIGOTTIERE	1	Solène	VAYSSIÈRE
LA CROIXILLE	1	Michelle	GIRAUD

LA PELLERINE	2	Mélanie	BAHIER
		Sabrina	MARTIN
LARCHAMP	1	Claudine	DAUGUET
MONTENAY	2	Anthony	MESSAGER
		Alexandre	MAILLARD
SAINT DENIS DE GASTINES	2	Nathalie	PLANCHAIS
		Jean-Pierre	BEUSNARD
SAINT GERMAIN LE GUILLAUME	1	Louis	GUILLOTIN de CORSON
SAINT HILAIRE DU MAINE	1	Sandrine	CROTTEREAU-RAGARU
SAINT PIERRE DES LANDES	1	Joannick	LEBON
VAUTORTE	2	Françoise	LEMOINE
		Aristide	LANDAIS

COMMISSION 2 _ Conseil d'exploitation eau et assainissement

COMMUNE		PRENOM	NOM
ANDOUILLE	Titulaire	Jean-Yves	ROMAGNE
	Suppléant	David	HAMONET
CHAILLAND	Titulaire	Nicolas	GARNIER
	Suppléant	Didier	LEGOT
ERNEE	Titulaire	Jean-François	GARNIER
	Suppléant	Eric	DELANOË
JUVIGNE	Titulaire	Samuel	BONNABESSE
	Suppléant	Benoît	PHARIS
LA BACONNIERE	Titulaire	Nicolas	FURON
	Suppléant	Valentin	ROCTON
LA BIGOTTIERE	Titulaire	Eric	BULOU
	Suppléant	Thierry	MAURAS
LA CROIXILLE	Titulaire	Sébastien	CASSE
	Suppléant	Hubert	FOUCRET
LA PELLERINE	Titulaire	Patrick	FAVROT
	Suppléant	Fernand	COGET
LARCHAMP	Titulaire	Loïc	ANGOT
	Suppléant	Mickaël	JEAN
MONTENAY	Titulaire	Sébastien	BLIN
	Suppléant	Gervais	HAMEAU
SAINT DENIS DE GASTINES	Titulaire	Gaëlle	GENEVRAIS
	Suppléant	Valérie	BOITTIN
SAINT GERMAIN LE GUILLAUME	Titulaire	Aude	ROBY
	Suppléant	Stéphane	DABO
SAINT HILAIRE DU MAINE	Titulaire	Florian	BOUILLE
	Suppléant	Samuel	TRIHAN
SAINT PIERRE DES LANDES	Titulaire	Hervé	LEGRAND
	Suppléant	Marcellin	MARIE
VAUTORTE	Titulaire	Denis	COLLET
	Suppléant	Françoise	LEMOINE

COMMISSION 3 _ Culture et AquaFitness

COMMUNE	Nbre élus	PRENOM	NOM
ANDOUILLE	3	Olivier	JAMELIN
		Stéphanie	METIVIER
		Stéphane	RENUCCI
CHAILLAND	1	Emilie	GODEAU
ERNEE	3	Pierrette	FONTAINE
		Corinne	MERZOUK
		Valérie	VANDENBROUCKE
JUVIGNE	2	Marie-Laure	FORVILLE
		Lise	HOUDAYER
LA BACONNIERE	2	Philippe	JOLIVET
		Stéphanie	DUVAL
LA BIGOTTIERE	1	Evelyne	HERRIAU
LA CROIXILLE	1	Thierry	PIGOT
LA PELLERINE	1	Dorothée	CHATAIGNER
LARCHAMP	1	Gisèle	BRASSET
MONTENAY	2	Sabrina	HEURTIER
		Maud	RUBLIER

SAINT DENIS DE GASTINES	2	Vincent	DESSANDIER
		Marie-Claire	KOMSA-MATER
SAINT GERMAIN LE GUILLAUME	1	Mathilde	MERCIER
SAINT HILAIRE DU MAINE	1	Armaëlle	GUEGUEN
SAINT PIERRE DES LANDES	1	Franck	FOUSSARD
VAUTORTE	2	Isabelle	GUYARD
		Laëtitia	MESANGE-LESAGE

COMMISSION 4 _ Urbanisme et Habitat

COMMUNE	Nbre élus	PRENOM	NOM
ANDOUILLE	3	Claudine	BRIDIER
		Virginie	GUICHARD
		Marlène	HERVIEUX
CHAILLAND	1	Guillaume	GUITTON
ERNEE	3	Cyrille	BOISARD
		Aurélien	BOUHALLIER
		Michel	PILOGE
JUVIGNE	2	Samuel	BONNABESSE
		Jérôme	POIGNAND
LA BACONNIERE	2	Olivier	LANCELIN
		Vincent	LEBRETON
LA BIGOTTIERE	1	Jean-François	RAMEL
LA CROIXILLE	1	Cyrille	FRANÇOIS
LA PELLERINE	1	Fernand	COGET
LARCHAMP	1	Claudine	DAUGUET
MONTENAY	2	Julien	ROUSSEAU
		Laure	THIERRÉE
SAINT DENIS DE GASTINES	2	Nathalie	PLANCHAIS
		Jean-Pierre	BEUSNARD
SAINT GERMAIN LE GUILLAUME	1	Gwendoline	NOUVEAU
SAINT HILAIRE DU MAINE	1	Damien	MENARD
SAINT PIERRE DES LANDES	2	Laurence	MOUSSAY
		Emmanuel	AZE
VAUTORTE	2	Jacky	THIBAUT
		Christelle	FAUCON

COMMISSION 5 _ Cohésion Sociale

COMMUNE	Nbre élus	PRENOM	NOM
ANDOUILLE	3	Régine	BOURDAIS-GAMBERT
		Stéphanie	PAUMARD
		Angélique	CHAUMONT
CHAILLAND	1	Marina	LEFRAIS
ERNEE	3	Catherine	BOISBOUVIER
		Annick	GUILLAUME
		Anne-Marie	MERIENNE
JUVIGNE	2	Magalie	POURIEL
		Nadège	FROTIN
LA BACONNIERE	2	Elodie	MOULLIERE
		Mélanie	RENAULT
LA BIGOTTIERE	1	Mélina	MARTIN
LA CROIXILLE	1	Carine	LEBOYER
LA PELLERINE	2	Christelle	MANCEAU
		Mélanie	COUSIN
LARCHAMP	1	Rolande	JOURDAIN
MONTENAY	3	Ghislaine	LOUAISIL
		Ghislaine	CLOSSAIS
		Corinne	LEPODER
SAINT DENIS DE GASTINES	2	Marie-Claire	KOMSA-MATER
		Vincent	DORIN
SAINT GERMAIN LE GUILLAUME	1	Julie	ORY
SAINT HILAIRE DU MAINE	1	Isabelle	DURAND
SAINT PIERRE DES LANDES	1	Christelle	CANTIN
VAUTORTE	1	Linda	COQUIN

COMMISSION 6 _ Gestion et valorisation des déchets

COMMUNE	Nbre élus	PRENOM	NOM
ANDOUILLE	2	Hervé	GENDRON
		Sacha	GARNIER
CHAILLAND	1	Frédéric	CHANTIOUX
ERNEE	3	Lucille	DUPAS
		Renaud	GAUDRON
		Marie-Claude	ROUZIÈRE
JUVIGNE	2	Mickaël	BUCHARD
		Guillaume	GALODE
LA BACONNIÈRE	2	David	BESNEUX
		Nicolas	GAUTIER
LA BIGOTTIÈRE	1	Thierry	MAURAI
LA CROIXILLE	1	Sébastien	CASSE
LA PELLERINE	1	Jean-Paul	LEBOSSÉ
LARCHAMP	1	Rolande	JOURDAIN
MONTENAY	2	Olivier	ALLAIN
		Anthony	MESSAGER
SAINT DENIS DE GASTINES	2	Alain	GOBBE
		Guillaume	CALVO
SAINT GERMAIN LE GUILLAUME	2	Benoît	SAUDRAIS
		Stéphane	DABO
SAINT HILAIRE DU MAINE	1	Benny	SCETBUN
SAINT PIERRE DES LANDES	1	Marcellin	MARIE
VAUTORTE	1	Gaëtan	HACHIN

COMMISSION 7 _ Développement durable

Commune	Nbre élus	PRENOM	NOM
ANDOUILLE	2	Bruno	ROULAND
		Manuel	PLOT
CHAILLAND	1	Mickaël	LEROUX
ERNEE	3	Mélanie	BIDAULT
		Eric	DELANOE
		Yvan	MONCEAU
JUVIGNE	2	Jérôme	POIGNAND
		Sébastien	CHARRIER
LA BACONNIÈRE	2	Véronique	CROISSANT
		Jeanne-Marie	AVENARD
LA BIGOTTIÈRE	1	Sébastien	GENDRY
LA CROIXILLE	1	Victor	BOIDIN
LA PELLERINE	1	Matthieu	DUVAL
LARCHAMP	1	André	MOUTEL
MONTENAY	2	Alexandre	MASSARD
		Alexandre	MAILLARD
SAINT DENIS DE GASTINES	2	Guillaume	CALVO
		Alain	GOBBE
SAINT GERMAIN LE GUILLAUME	1	Nolwenn	VIVERET
SAINT HILAIRE DU MAINE	1	Stéphane	LELIEVRE
SAINT PIERRE DES LANDES	1	Michel	GALLON
VAUTORTE	1	Thomas	PARIS

→ **AUTORISE** les communes au cours de mandat à remplacer un élu qui en informera la Communauté de communes de l'Ernée.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

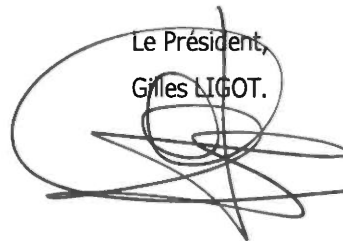
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET



Le Président,
Gilles LIGOT.




Séance du 7 juillet 2026 DL-2026-115

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : COMPOSITION DU COPIL "POLE CULTUREL"

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 5 « Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle », objectif n°2 « Accompagner le développement d'une politique culturelle de territoire »,

VU la délibération n°DL-2022-078 approuvant la constitution du comité de pilotage à la vue de la création d'un pôle culturel,

VU la délibération n°DL-2024-074 approuvant la modification des membres du comité de pilotage,

CONSIDERANT l'installation d'une nouvelle mandature, le portage par la Communauté de communes de l'Ernée du projet de pôle culturel et la nécessité de cadrer la gouvernance du projet,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 23 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 29 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :38

Abstention :1 (Stéphane BIGOT)

Pour :37

Contre :0

→ **APPROUVE** la composition du Comité de pilotage Pôle culturel :

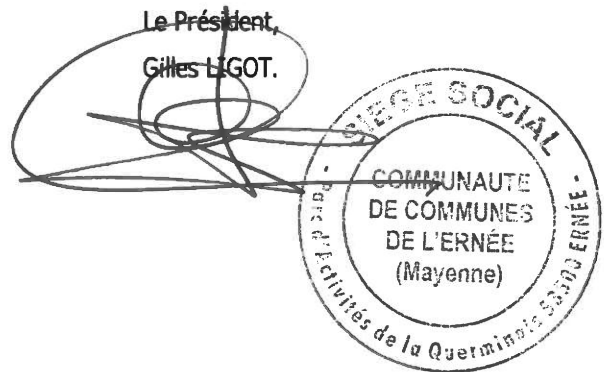
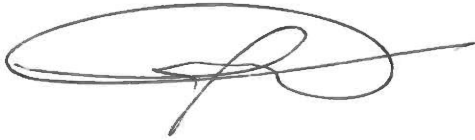
- Président de la Communauté de communes de l'Ernée
- Maire d'Ernée et Vice-Président Culture & AquaFitness
- Vice-Président Habitat-urbanisme au titre de l'Opération de Revitalisation du Territoire
- Vice-Président Ressources
- 2 élus d'Ernée désignés par la Ville
- 3 élus issus de la commission culture hors Ernée

→ **DESIGNE** les 3 élus de la commission culture suivants :

- Vincent DESSANDIER
- Philippe JOLIVET
- Olivier JAMELIN

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET



Séance du 7 juillet 2026 DL-2026-116

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : NOMINATION DU REFERENT DEONTOLOGUE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et son arrêté d'application,

CONSIDERANT la nécessité légale de procéder à la nomination d'un référent déontologue de la collectivité afin de prévenir les atteintes à la probité des élus locaux,

CONSIDERANT le rôle du référent déontologue de limiter ces risques en accompagnant les élus sur les bonnes pratiques à adopter en cas de situation litigieuse,

CONSIDERANT la liste des référents déontologue adressée par l'Association des Maires de France de Mayenne,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 23 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 29 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :38

Abstention :0

Pour :38

Contre :0

→ **DECIDE** de nommer Mme Emilie Moysan-Jeannard comme référente déontologue de la communauté de communes pour la présente mandature,

→ **ACCEPTE** de prendre en charge les frais inhérents aux demandes de conseils émanant des élus pour toute question en lien avec leurs mandats de conseillers communautaires.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

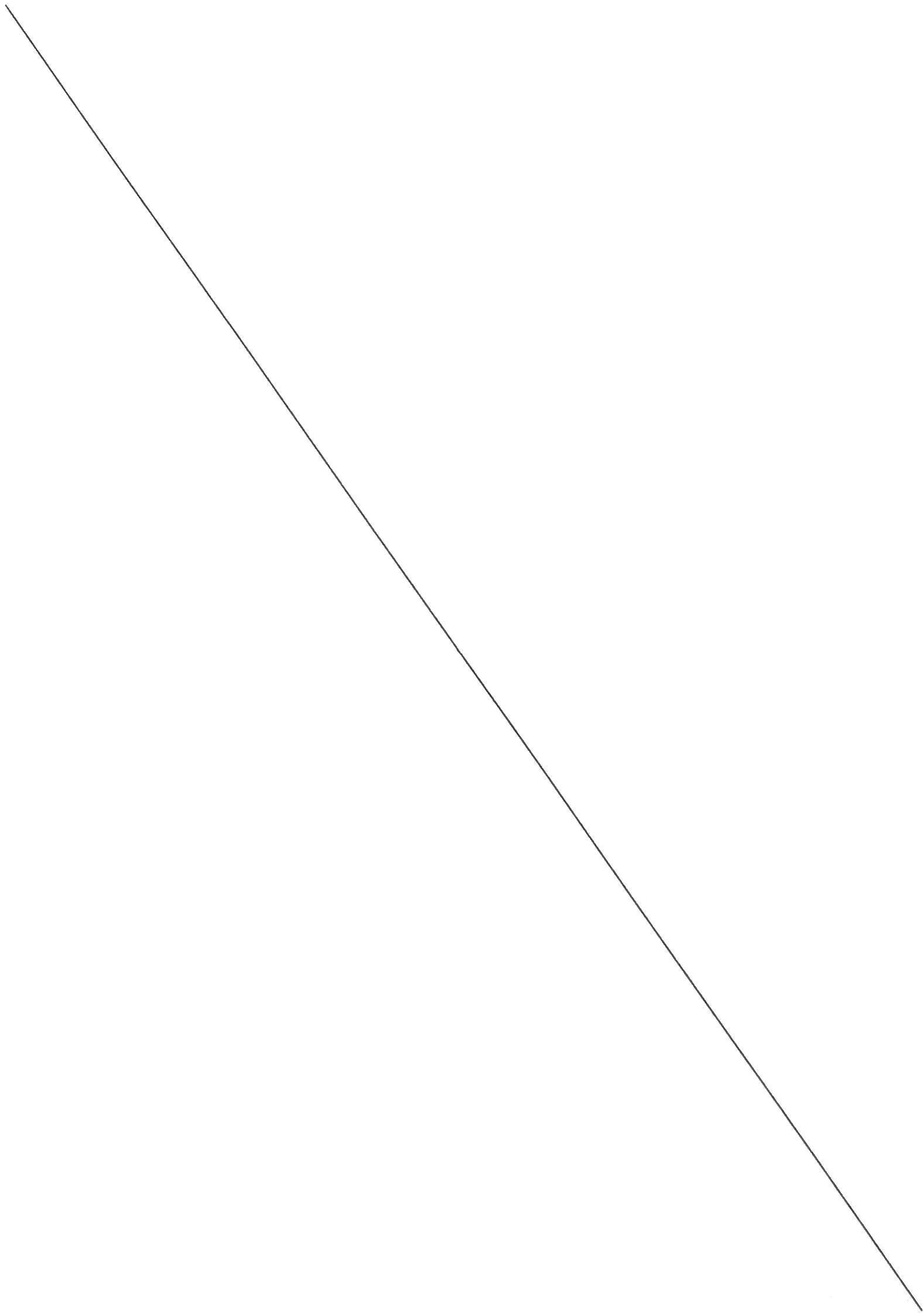
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 7 juillet 2026 DL-2026-117

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN DE LA MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 212-29 et R 212-30 du Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le collège des élus de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux de la Mayenne suite aux élections municipales,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 23 Juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 29 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :38

Abstention :0

Pour :38

Contre :0

→ **DESIGNE** de façon permanente et pour la durée du mandat Aude ROBY pour représenter la collectivité au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux du bassin de la Mayenne.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

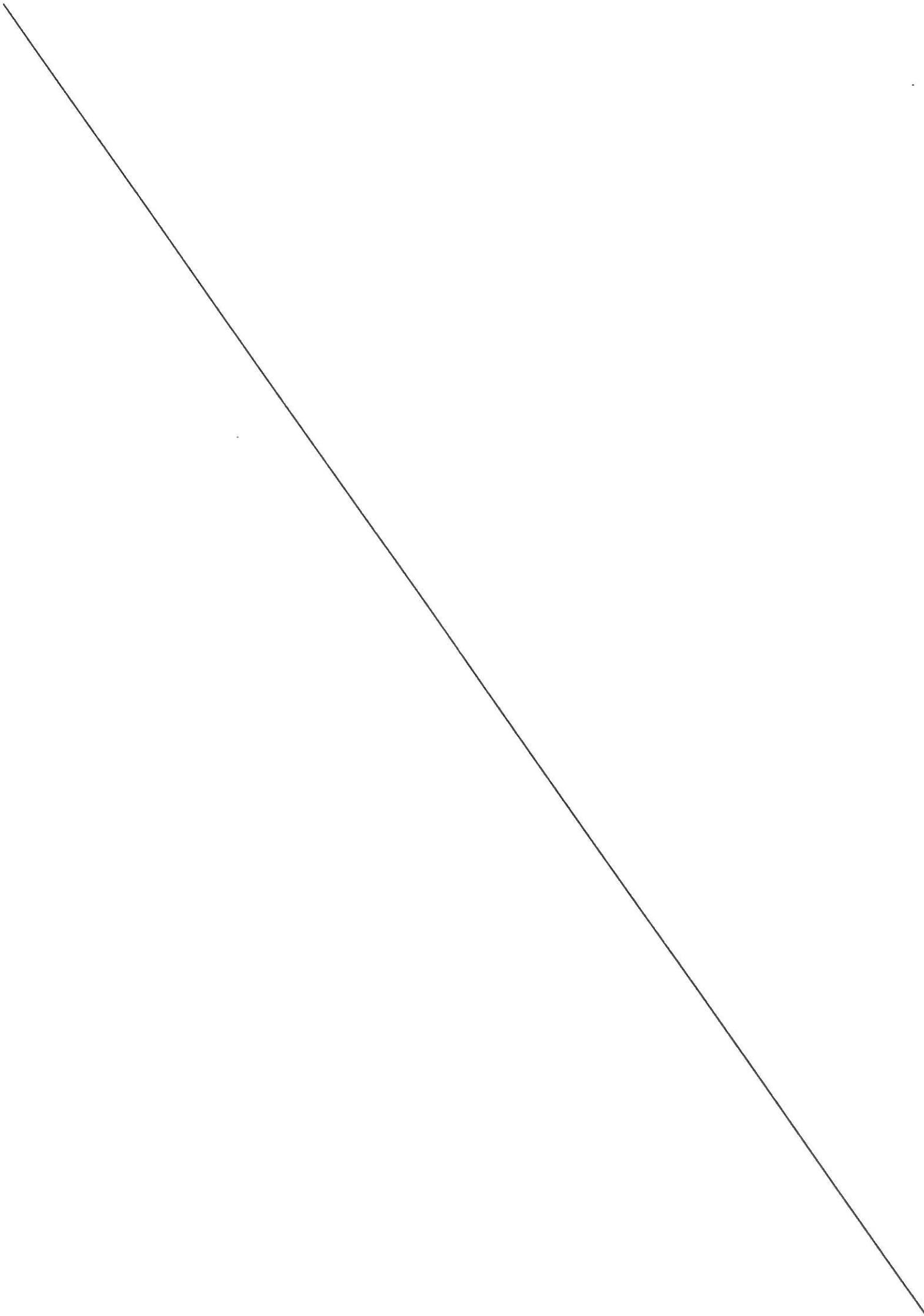
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 7 juillet 2026 DL-2026-118

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ZAE LA MINE 2 A LA BACONNIERE : CESSION AU PROFIT DE LA SOCIETE INNOVAL

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L3211-14,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'avis du service des Domaines en date du 22 juin 2026,

CONSIDERANT l'aménagement en cours de la zone d'activités de La Mine 2 située sur la commune de La Baconnière,

CONSIDERANT le courrier d'intention transmis par la société INNOVAL en vue de l'acquisition du lot n°5 de ladite zone d'activités,

CONSIDERANT le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 23 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 29 juin 2026,

M. Olivier LANCELIN ne prend pas part au débat et au vote en raison d'un conflit d'intérêt.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37

Abstention :0

Pour :37

Contre :0

N'a pas pris part au vote : 1 (Olivier LANCELIN)

→ **AUTORISE** la cession au profit de la société INNOVAL, ou toute société s'y substituant, du lot n°5 situé au sein de la future zone d'activités de La Mine 2 à La Baconnière, pour une superficie prévisionnelle d'environ 1 410 m², au prix de 19 € HT/m², soit un montant estimatif de 26 790 € HT,

→ **PRÉCISE** que la superficie définitive et les références cadastrales seront déterminées à l'issue des opérations de bornage et d'aménagement, sans qu'il soit nécessaire de reprendre une nouvelle délibération, le prix de cession étant ajusté en fonction de la superficie réellement constatée sur la base du prix unitaire de 19 € HT/m²,

→ **PRÉCISE** que la parcelle sera cédée viabilisée conformément au programme d'aménagement de la zone,

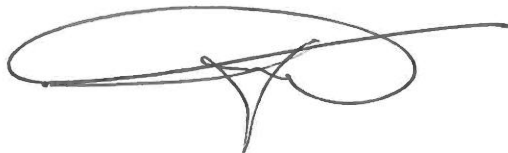
- **PRÉCISE** que les frais notariés et de rédaction d'acte seront intégralement à la charge de l'acquéreur,
- **MANDATE** Maître HOUET, office notarial d'Ernée, pour la rédaction de l'acte de cession,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 7 juillet 2026 DL-2026-119

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Quermains à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

PARTICIPATION ANNUELLE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE HAUTE MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande de subvention présentée par le Centre de Formation Professionnelle de Haute Mayenne,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la demande de financement formulée par le Centre de Formation Professionnelle de Haute Mayenne,

CONSIDERANT que le Centre de Formation Professionnelle de Haute Mayenne organise des formations destinées à répondre au besoin des entreprises sur des métiers en tension sur le territoire de 5 EPCI, dont celui de l'Ernée,

CONDIDERANT qu'elle utilise à cet effet deux plateaux techniques, dont l'un situé à Villaines-la-Juhel, qui a vocation à être équipé pour obtenir un agrément de la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités),

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 23 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 29 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :38

Abstention :0

Pour :38

Contre :0

→ **DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2026 une subvention de 500 € en faveur de l'association « Centre de Formation Professionnelle de Haute Mayenne »

→ **DESIGNE** M. Gilles LIGOT pour représenter la Communauté de communes au Conseil d'administration du CPF Haute Mayenne avec voix consultative

→ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

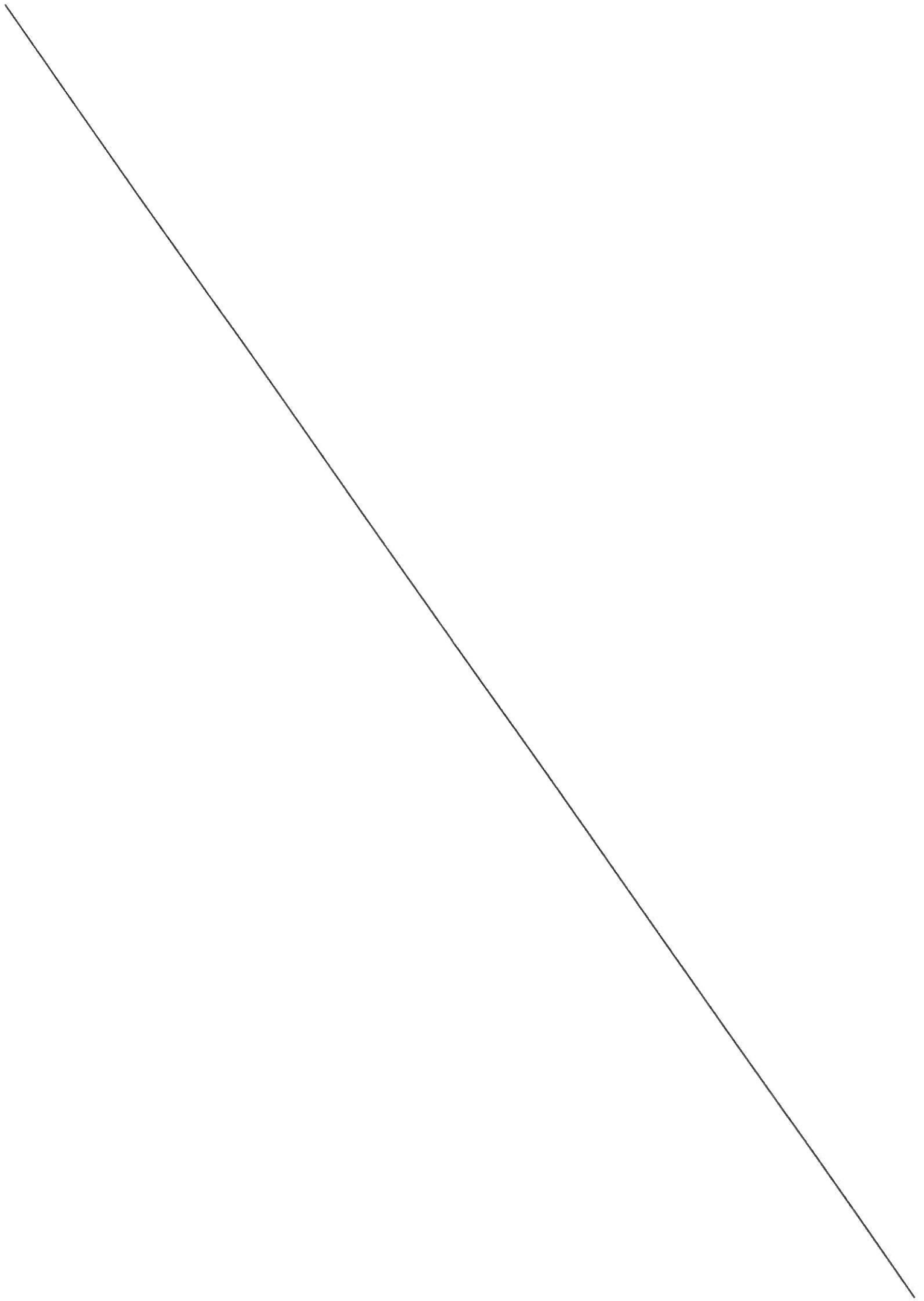
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 7 juillet 2026 DL-2026-120

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

FONDS DE CONCOURS A LA VIABILISATION DES LOTISSEMENTS COMMUNAUX : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA COMMUNE DE LA PELLERINE

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 28/01/2008 instituant la création d'un fonds de concours à la création de lotissements communaux pour les travaux de viabilisation relevant du domaine communal, complétée par la délibération du 23/06/2008,

VU la délibération DL-2022-109 du 05/07/2022, actualisant les modalités de versement du fonds de concours en réévaluant la valeur de référence sur le prix de vente du m2 commercialisé de 22 € HT à 40 € HT,

CONSIDERANT la demande formulée par la commune de la Pellerine afin de bénéficier du fonds de concours pour son lotissement « le bocage » dont la commercialisation est toujours en cours depuis juillet 2019,

CONSIDERANT que la demande de la commune de la Pellerine entre pleinement dans le champ d'application de ce fonds de concours :

→ Commercialisation de 4 parcelles viabilisées depuis l'achèvement des travaux de viabilisation en juillet 2019 soit une moyenne pondérée sur les 7 dernières années (Juillet 2019-Juillet 2026) de 0,5,

→ Vente à 22 € HT le m2 en considérant que le coût de la viabilisation du lotissement s'élève à 237 738 € HT, ce qui représente un coût de revient supérieur au prix de vente fixé par délibération du conseil municipal en date du 19/07/2018 ; il est précisé par ailleurs que la 1ère vente a été réalisée en 2024,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 23 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :38

Abstention :0

Pour :38

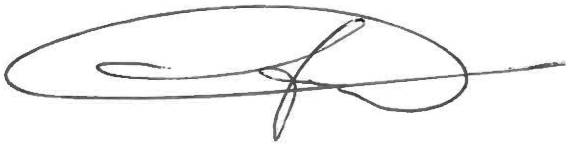
Contre :0

→ **ATTRIBUE** un fonds de concours de 14 000 € à la commune de la Pellerine qui se décompose comme suit :

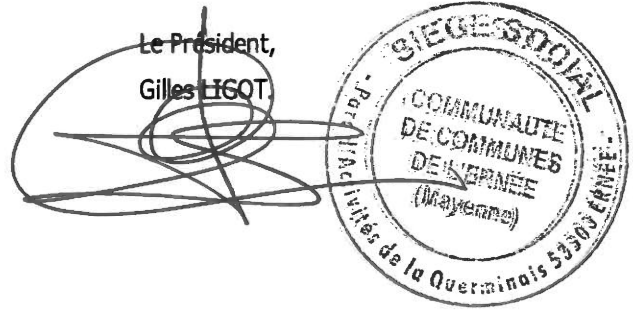
- Une première aide plafonnée à 10 000 € correspondant à 1000 € par parcelle viabilisée justifiée par un déficit de commercialisation sur les 7 dernières années.
- Une aide complémentaire de 4 000 € correspondant à la vente de 4 parcelles au-dessous du prix de revient du lotissement et du prix de référence fixé au m2.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 7 juillet 2026 DL-2026-121

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ABROGATION DU FONDS DE CONCOURS A LA VIABILISATION DES LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 28/01/2008 instituant la création d'un fonds de concours à la création de lotissements communaux pour les travaux de viabilisation relevant du domaine communal, complétée par la délibération du 23/06/2008,

CONSIDERANT le choix de la Communauté de Communes d'engager à la fois dans un plan local de l'habitat et une stratégie de sobriété foncière,

CONSIDERANT que le fonds de concours à la création de lotissements communaux dont l'objectif est d'inciter et soutenir les communes n'a plus lieu d'être,

CONSIDERANT qu'il convient, en conséquence, de mettre fin à ce dispositif,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 23 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 29 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :38

Abstention :0

Pour :38

Contre :0

→**DECIDE** d'abroger la délibération en date du 21 janvier 2008 instaurant le dispositif de fonds de concours.

→**PRECISE** que la présente abrogation prend effet à compter de la date d'exécution de la présente délibération. Les engagements juridiquement constitués antérieurement à la présente délibération et notamment la délibération DL-2026-120 du 7 juillet 2026 attribuant un fonds de concours à la commune de La Pellerine demeurent régis par les dispositions antérieurement applicables jusqu'à leur terme.

→**AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

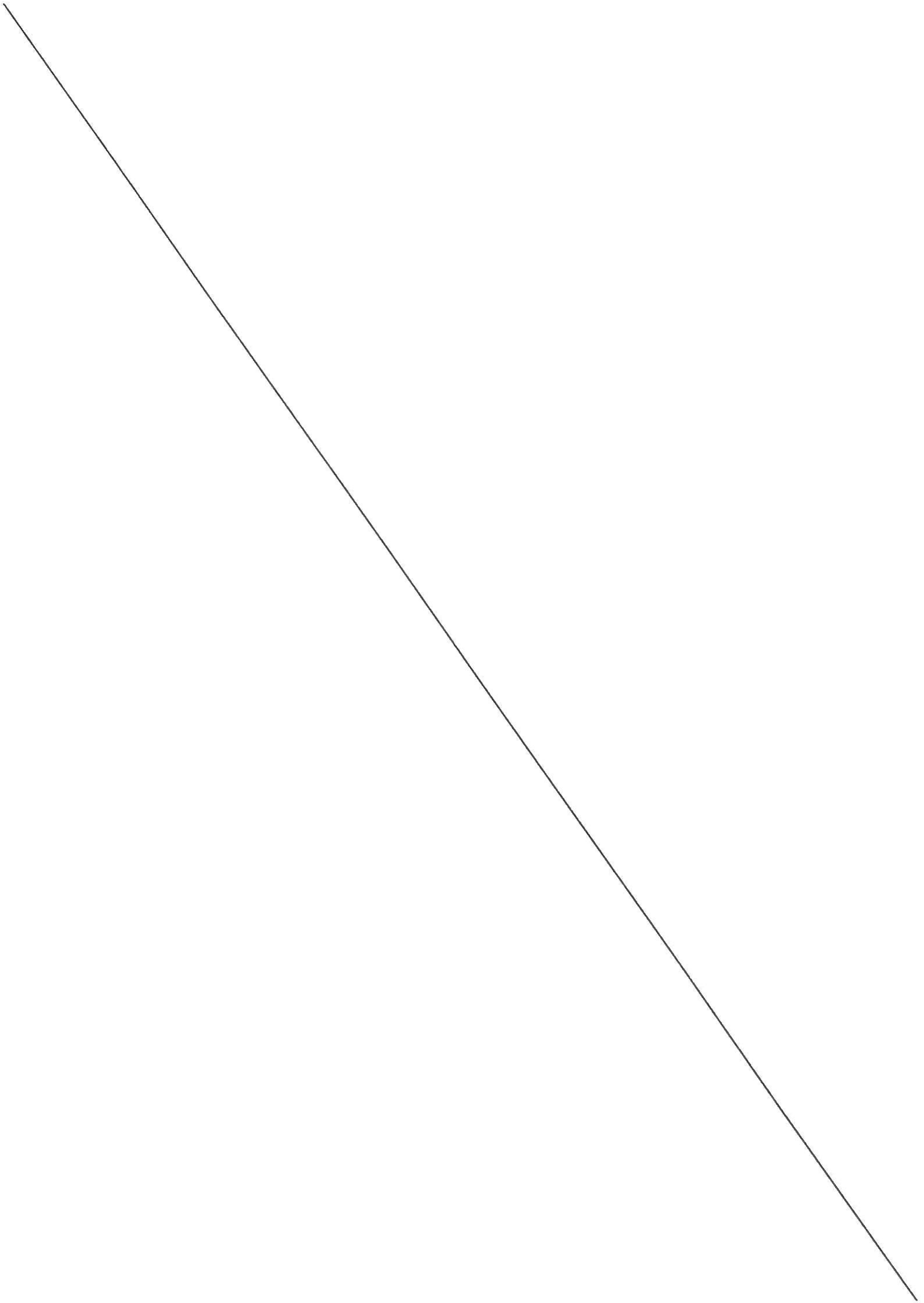
Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET

Le Président,

Gilles LIGOT





Séance du 7 juillet 2026 DL-2026-122

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h38), Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

FRANCE SERVICES ANDOUILLE : CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE ET LA COMMUNE D'ANDOUILLE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération N° DL 2022-018, en date du 14 avril 2022 portant création d'une deuxième France services sur la commune d'Andouillé,

VU la délibération N° DL 2025-95, en date du 23 septembre 2025 approuvant la réintégration du CIAS de l'Ernée et une reprise en gestion directe des compétences sociales par la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT la nécessité de formaliser le partenariat entre la Communauté de communes de l'Ernée et la commune d'Andouillé autour de l'organisation et du fonctionnement de la France services Andouillé,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 23 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 29 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :38

Abstention :0

Pour :38

Contre :0

→ **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de communes de l'Ernée et la commune d'Andouillé annexée à la présente délibération

→ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et ainsi que tout autre document nécessaire à son exécution.

→ **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

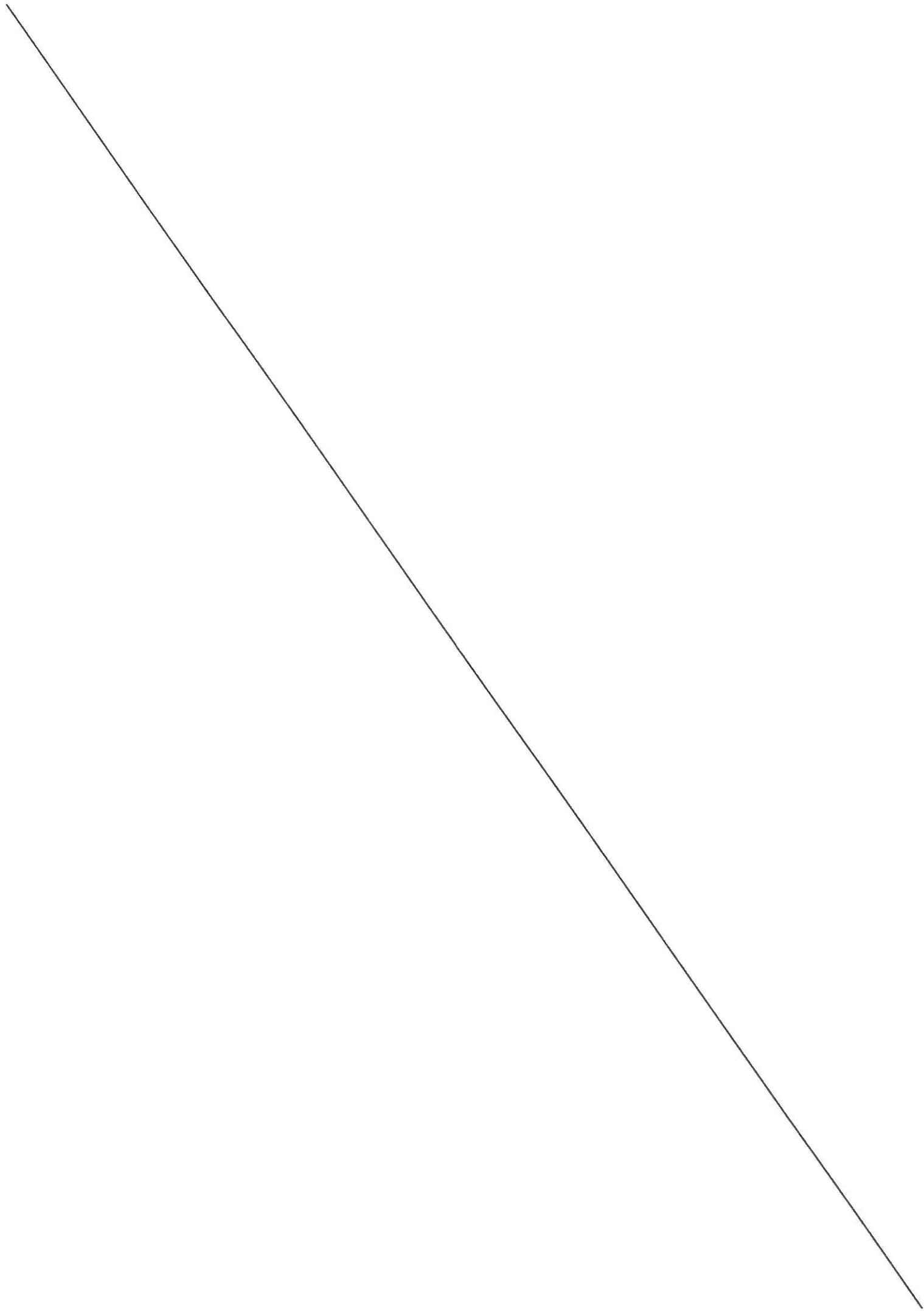
Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET



Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 7 juillet 2026 DL-2026-123

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE MAYENNAIS

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 1434-2 et L.1435-10

VU la délibération N° DL CIAS 2023-12 approuvant la mise en place d'un premier contrat local de santé entre l'Agence régionale de santé des pays de la Loire, le Conseil départemental de la Mayenne, le CIAS de l'Ernée et la Communauté de communes du Bocage mayennais,

VU la délibération N° DL 2025-95, en date du 23 septembre 2025 approuvant la réintégration du CIAS de l'Ernée et une reprise en gestion directe des compétences sociales par la Communauté de communes de l'Ernée,

VU la délibération N° DL 2026-014, en date du 9 février 2026, approuvant par voie d'avenant N°1, la poursuite des actions du Contrat local de santé jusqu'au 16 mai 2027

CONSIDERANT l'intérêt des élus communautaires de poursuivre ce partenariat territorial de santé publique à l'échelle des Communautés de communes de l'Ernée et du Bocage mayennais,

CONSIDERANT la nécessité de formaliser ce partenariat à travers une convention pour la période du 16 mai 2026 au 16 mai 2027,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 23 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 29 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :38

Abstention :0

Pour :38

Contre :0

→ **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de communes de l'Ernée et la Communauté de communes du Bocage mayennais annexée à la présente délibération

→ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à son exécution

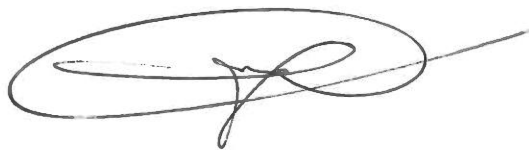
→CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET



Séance du 7 juillet 2026 DL-2026-124

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

REGLEMENT DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES : ADOPTION DES NOUVELLES MODALITES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique »,

Vu la délibération n°DL-2022-055 en date du 3 mai 2022 approuvant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et ses objectifs,

VU la délibération n°DL-2024-110 en date du 2 juillet 2024 validant le lancement de l'étude d'optimisation du service de gestion des déchets,

VU le règlement intérieur des déchèteries du 13 septembre 2005,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur des déchèteries,

CONSIDERANT la mise en place du contrôle d'accès des déchèteries le 02/09/2026,

CONSIDERANT les propositions d'accès des déchèteries et notamment :

- Gratuité de la carte d'accès pour tout usager payant une Redevance
- En cas de non-inscription au fichier des redevables, le service créera une carte d'accès impliquant la facturation d'une redevance
- En cas de non-présentation de la carte d'accès, le dépôt sera refusé
- Pour les professionnels, toute demande de badge supplémentaire sera facturée 5 euros TTC et un document sera à compléter avec le nom de l'utilisateur
- En cas de perte, casse, vol, le service Déchets doit en être informé. Une carte de remplacement pourra être demandée et sera facturée 15 euros TTC (sauf si justificatif). La précédente carte sera alors désactivée
- Pour les professionnels basés hors du territoire de la Communauté de communes de l'Ernée, une demande au service Déchets sera à effectuer au préalable pour obtenir une carte avec un accès temporaire à la déchèterie. La carte sera active le temps du chantier (formulaire à compléter)

CONSIDERANT l'avis du groupe de travail dédié le 24 juin 2024,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 23 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 29 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :38

Abstention :0

Pour :38

Contre :0

→ **VALIDE** le nouveau règlement intérieur des déchèteries et ses annexes

→ **AUTORISE** le président à réaliser tout action en vue de l'application dudit règlement et ses annexes

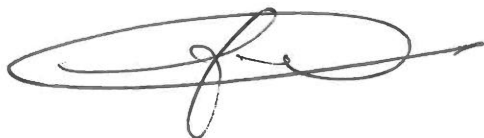
→ **AUTORISE** le président à signer ledit règlement et ses annexes

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 7 juillet 2026 DL-2026-125

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était supplée : NEANT

Avait donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

TRAVAUX SUR RESEAU D'EAUX USEES : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT le projet de reméandrage du cours d'eau de la Vilaine porté par l'EPTB Vilaine,

CONSIDERANT la délibération du 12 novembre 2025 validant le projet de l'EPTB Vilaine, sur une parcelle de la collectivité,

CONSIDERANT la présence d'un réseau d'eaux usées ancien en amiante ciment d'une longueur de 40 m sur la zone de travaux,

CONSIDERANT le risque de pollution du cours d'eau au moment de la réalisation des travaux de reméandrage en cas de casse du réseau d'eaux usées existant,

CONSIDERANT le risque de détérioration du milieu naturel à moyen terme dans le cadre du renouvellement de la conduite si elle n'est pas renouvelée,

CONSIDERANT le coût du remplacement du réseau de 20 000 €HT,

CONSIDERANT les possibilités de financement de ces travaux à hauteur de 20% par le Conseil Départemental de la Mayenne,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 23 Juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 29 Juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 38

Abstention : 0

Pour : 38

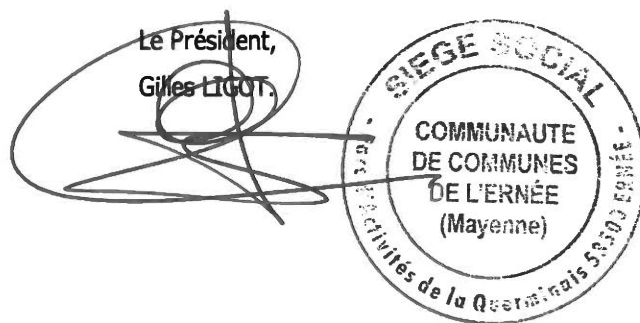
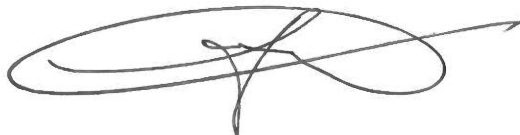
Contre : 0

→ **APPROUVE** les travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées au lieu-dit le Rachat à Juvigné pour un montant estimé à 20 000 €HT,

→ **AUTORISE** le Président à solliciter un financement de 20 % auprès du Conseil départemental et à signer tout document relatif à cette demande de financement,

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET



Séance du 7 juillet 2026

DL-2026-126

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES : MODIFICATION DE L'ANNEXE 5 (LISTE DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'annexe 5 « liste des autorisations spéciales d'absences » du Règlement Intérieur des Services de la collectivité, notamment le paragraphe concernant les ASA pour « mandat électif »,

CONSIDERANT l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 16 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 29 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :38

Abstention :0

Pour :38

Contre :0

→ **APPROUVE** la modification de l'annexe 5 « liste des autorisations spéciales d'absences » du Règlement Intérieur des services de la Communauté de communes de l'Ernée jointe à la présente délibération,

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

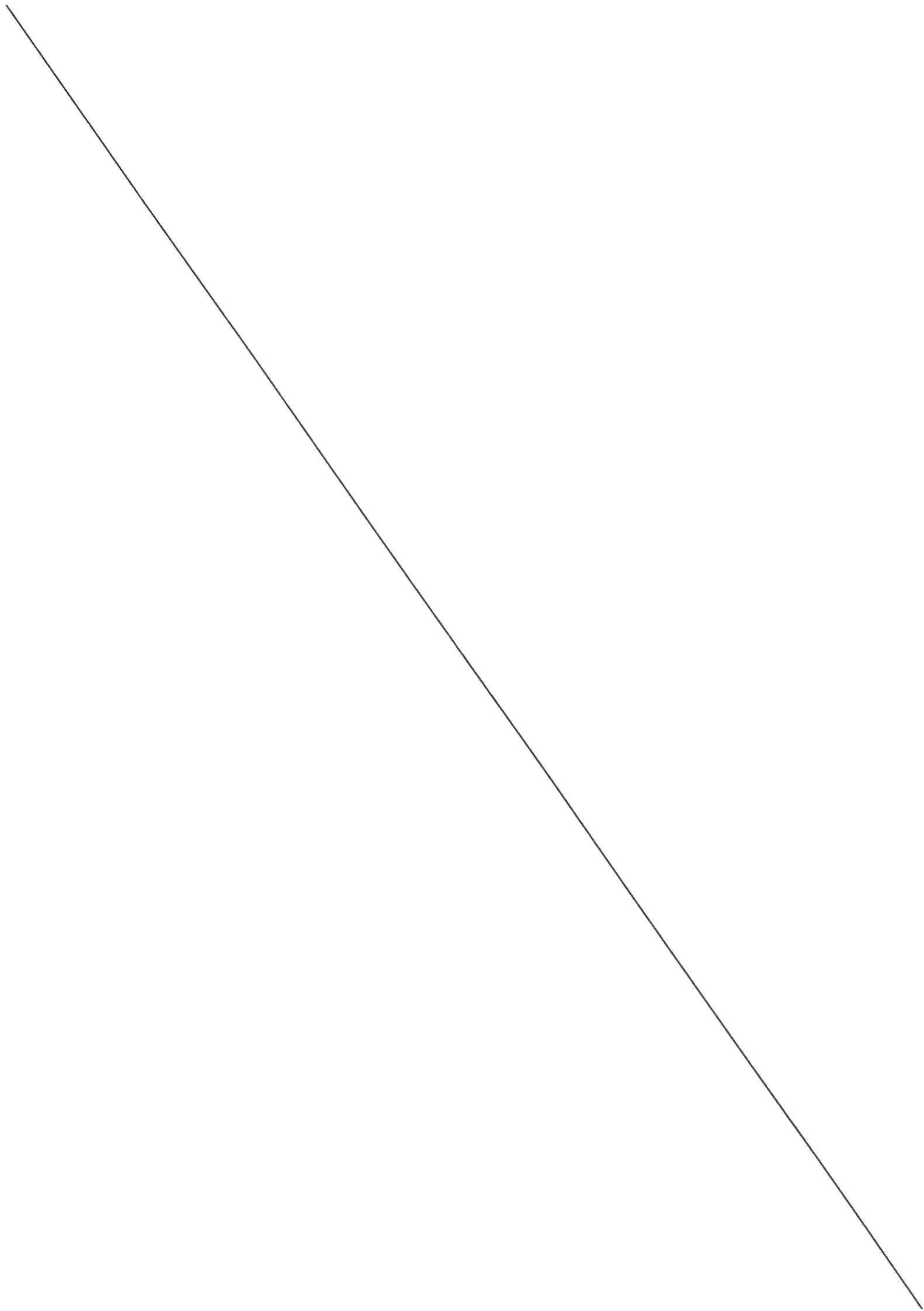
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 7 juillet 2026 DL-2026-127

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE SYSTEMES D'INFORMATION : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION EN CYBERSECURITE EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir la nécessité de structurer durablement la démarche de cybersécurité au sein de la collectivité, la réalisation de procédures et la rédaction de documents essentiels en matière de cybersécurité,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 23 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 29 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :38

Abstention :0

Pour :38

Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un poste de Chargé de mission en cybersécurité, pour la période du 1/09/2026 au 31/08/2027 inclus, au titre d'un accroissement temporaire d'activités, selon les conditions suivantes :

- L'agent contractuel aura pour missions :
 - De réaliser un état des lieux des pratiques et des risques
 - De définir et contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de cybersécurité
 - De proposer et de suivre des actions de sécurisation
 - De participer à la gestion des incidents de sécurité
 - De contribuer à l'élaboration de plans de continuité et de reprise d'activité.
- Temps complet
- Recrutement dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux (catégorie B)

- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.
- Si, pendant sa période d'emploi dans la collectivité, l'agent n'a pu solder tout ou partie de ses droits à congés acquis, conformément à l'arrêté du 21 juin 2025 relatif « aux modalités d'assiette et de calcul de l'indemnité compensatrice pour congé annuel non pris en fin de relation de travail dans la fonction publique territoriale », il pourra bénéficier d'une indemnité compensatrice de congés payés.

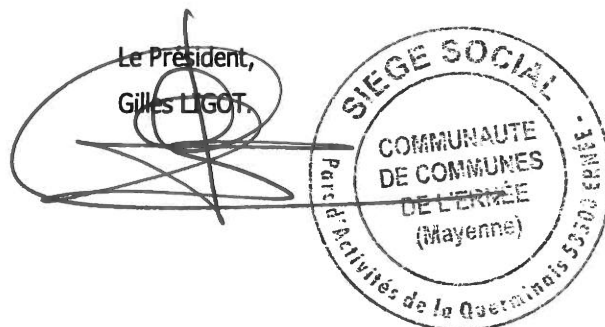
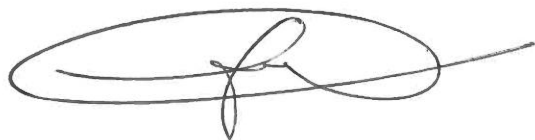
→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET



Séance du 7 juillet 2026

DL-2026-128

Date de convocation : 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON (arrivé à 20h35), Gilles LIGOT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : M. Aurélien BOUHALLIER à M. Régis BRAULT, M. Vincent DESSANDIER à M. Thierry CHRETIEN

Absent excusé : M. Nicolas GARNIER

Absentes non excusées Mme Valérie VANDENBROUCKE, Mme Nathalie PLANCHAIS

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE DEVELOPPEMENT CULTUREL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE THEATRE INTERCOMMUNALE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1 et L. 332-23.1 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT l'évolution des effectifs et l'organisation du fonctionnement de l'Ecole de musique et de théâtre à compter du 1/09/2026,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir la réalisation, la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement de l'Ecole de musique et de théâtre intercommunale de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 23 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 29 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :38

Abstention :0

Pour :38

Contre :0

→ **APPROUVE**, à compter du 1/09/2026, le tableau des effectifs de l'Ecole de Musique et de théâtre suivant :

Discipline	Temps de référence du poste	Grade de recrutement
Guitare, ensemble de guitare	TNC - 8h00 / semaine	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique
Flûte traversière, Musical'école	TNC - 10h00 / semaine	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique
Formation Musicale, chorales adulte et ado, éveil musical	TNC - 15h00 / semaine	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

Musiques actuelles, guitare	TNC – 8h00 / semaine	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique
Saxophone, ensemble de saxophones, Musical'école	TNC – 12h00 / semaine	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique
Clarinette, Musical'école, responsable du site d'Andouillé, coordination de projets	TC – 20h00 / semaine	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique
Percussions	TNC – 5h00 / semaine	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique
Percussions	TNC – 5h00 / semaine	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique
Direction, trombone, ensemble de cuivres, Musical'école, responsable site d'Ernée	TC – 20h00 / semaine	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique
Direction d'orchestre, FM	TNC – 2h00 / semaine	Cadre d'emploi des assistants ou des professeurs d'enseignement artistique
Piano, accompagnement piano, intervention en milieu scolaire, Musical'école	TC – 20h00 / semaine	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique
Tuba, formation musicale, éveils, ensemble de cuivres, Musical'école, orchestre junior	TNC – 12h15	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique
Trompette, cor, ensemble de cuivres	TC – 12h00 / semaine	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique
Interventions en milieu scolaire, formation musicale, chorale enfant, éveil enfant	TC – 20h00 / semaine	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique
Responsabilité locaux de répétition	TNC – 17h30 / semaine	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux
Secrétariat	TNC – 17h30 / semaine	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Projets divers	3 h / semaine	
Total	207 heures 15 minutes	

→ **APPROUVE** la création d'un poste de professeur de clarinette, pour la période du 1/09/2026 au 31/08/2027 inclus, au titre d'un accroissement temporaire d'activités, selon les conditions suivantes :

- L'agent contractuel aura pour missions :
 - D'assurer la formation instrumentale des élèves
 - De participer aux réunions et actions culturelles de l'école de musique
 - De participer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'établissement
- Temps non complet (8 heures par semaine)
- Recrutement dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique (catégorie B)
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.
- Si, pendant sa période d'emploi dans la collectivité, l'agent n'a pu solder tout ou partie de ses droits à congés acquis, conformément à l'arrêté du 21 juin 2025 relatif « aux modalités d'assiette et de calcul de l'indemnité compensatrice pour congé annuel non pris en fin de relation de travail dans la fonction publique territoriale », il pourra bénéficier d'une indemnité compensatrice de congés payés.

→ **APPROUVE** le maintien d'une enveloppe de 3 heures / semaine à répartir entre les différents professeurs en fonction des projets complémentaires. Ce temps de travail supplémentaire sera rémunéré sur certificat administratif.

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET



Le Président,
Gilles LIGOT.